

La Maison Crétet, la Chambre d'agriculture de Charente-Maritime et la Coopérative agricole Terre Atlantique signent un partenariat pour promouvoir la compatibilité des filières apicoles et agricoles locales.

Des céréaliers partenaires d'un élevage d'abeilles... C'est la phrase qui résonne encore dans le hall de la coopérative où les trois acteurs locaux viennent de signer ce jeudi 6 janvier 2022 une convention de partenariat pour 3 ans. Partant du constat d'un manque de communication entre ces deux filières et des attentes sociétales fortes autour de la biodiversité, ce partenariat vise à renforcer la synergie de deux activités indissociables. Concrètement, il s'agit de développer des îlots culturaux favorables à l'implantation de ruchers sédentaires sur le territoire de la coopérative Terre Atlantique. Les agriculteurs et apiculteurs partenaires signeront une charte les engageant à respecter des bonnes pratiques.

Trois acteurs locaux

La Maison Crétet invente, fabrique, conditionne et commercialise plus d'une soixantaine de produits à base de miel avec toujours le même défi : renouveler l'image du miel et répondre aux attentes de ses clients. L'entreprise travaille actuellement avec une soixantaine d'apiculteurs partenaires dans la région Nouvelle Aquitaine.

La Chambre d'agriculture de Charente-Maritime est investie dans le projet SURVapi, co-animé avec l'Association de Développement Apicole et inscrit dans le plan Ecophyto depuis 2018. Ce projet vise à mettre en place un travail en collaboration entre agriculteurs et apiculteurs, pour permettre une amélioration des pratiques prenant en compte l'enjeu de protection des abeilles.

Terre Atlantique est une coopérative agricole, basée à Saint-Jean-d'Angély en Charente-Maritime (17). L'entreprise est implantée principalement sur le Nord de la Charente-Maritime et le Sud des Deux-Sèvres (79) à travers 42 silos de collecte, 16 magasins d'approvisionnement et une station de semence. Dans son projet stratégique, Terre Atlantique souhaite s'adapter au contexte actuel de l'agriculture, en valorisant notamment les services rendus en faveur de la biodiversité par ses associés coopérateurs.

Ces trois acteurs partagent des valeurs, projets et objectifs communs pour le territoire et vont collaborer au service d'une agriculture et d'une apiculture durables.

Subvenir aux disettes pour contribuer à la santé et au dynamisme des colonies d'abeilles

Le concept d'îlots favorables est né d'un échange autour des problématiques apicoles et agricoles. En zones céréalères, les abeilles manquent de nourriture entre la floraison des colzas et des tournesols notamment. C'est un des facteurs qui nuit à la santé des colonies, c'est au monde agricole que l'on confie aujourd'hui la mission de préserver et développer les espaces de biodiversité.

Veiller à la présence de cultures mellifères dans un îlot relatif au rayon d'action optimal de butinage des abeilles et y implanter davantage de haies ou de jachères mellifères serait la solution pour subvenir à ces périodes de disettes.

Le respect de bonnes pratiques assurera des ressources alimentaires de qualité.

Des objectifs chiffrés

En perspectives, l'objectif fixé pour les deux premières années est d'installer 20 ruchers d'environ 25 ruches au sein d'îlots favorables, représentant en moyenne 7,5 tonnes de miel produit et commercialisé au nom du partenariat. Les partenaires souhaitent viser 50 îlots à 5 ans sur le territoire de la coopérative Terre Atlantique, au sein d'une zone entre La Rochelle, Melle et Saint-Jean-d'Angély. Pour garantir le fonctionnement et inciter les agriculteurs à implanter des mélanges mellifères de qualité, la Maison Crétet reversera une partie de la marge brute issue de cette production aux associés coopérateurs de Terre Atlantique inscrits dans la démarche.

Une démarche tracée, co-animée et cadrée

La cartographie des ruchers garantira une traçabilité du miel, du butinage au pot. Cela permettra également de suivre l'impact des aménagements sur la santé des colonies et la production de miel, en co-animation avec la Chambre d'agriculture de Charente-Maritime et dans la continuité du projet SURVapi. L'expertise de la Chambre d'agriculture participera notamment au bon choix des essences à développer et à l'élaboration de la charte de bonnes pratiques entre les associés coopérateurs de la coopérative Terre Atlantique et les apiculteurs partenaires de la maison Crétet.

Contact Chambre d'agriculture Charente-Maritime :

Véronique Quillet – Directrice Communication
veronique.quillet@deux-sevres.chambagri.fr – 06 17 64 57 39

Contact Maison crétet :

Florent Crétet – Responsable d'Exploitation
contact@mielcretet.com – 05 46 68 23 86

Contacts Terre Atlantique :

Sonia Clavurier – Responsable Communication
sonia.clavurier@coopta.fr – 06 82 57 84 23